



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 75 b) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture

de la douzième session extraordinaire

de l'Assemblée générale : Centre régional

des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Fonctionnement du Centre	3–4	3
III. Objectifs et activités du Centre	5–33	3
IV. Effectifs, situation financière et administration	34–37	7
Annexe		
Information sur le Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique couvrant l'exercice biennal 1998-1999		9

* A/55/150.

** Ce rapport couvre les activités du Centre régional pendant la période allant de septembre 1999 à juillet 2000

Résumé

Le présent rapport couvre la période allant de septembre 1999 à juillet 2000 et porte sur le fonctionnement du Centre régional, ses activités, son personnel et sa situation financière.

Pendant cette période, le Centre s'est engagé dans un programme de revitalisation. Il convient de souligner que, n'ayant pas reçu les contributions attendues, le Centre connaît toujours des difficultés financières considérables. Le programme de revitalisation actuel, entrepris à la demande des États Membres doit s'accompagner de l'appui financier nécessaire pour que le Centre puisse assumer des tâches de plus en plus lourdes dans le domaine de la paix et de la sécurité, la question des armes légères étant devenue une préoccupation majeure sur le continent africain. Depuis sa nomination en décembre 1998, le Directeur du Centre a déployé de nombreux efforts pour collecter des fonds. Toutefois, si plusieurs donateurs ont apporté des contributions financières, la question du financement des coûts du personnel des opérations reste préoccupante.

Au cours de la période considérée, le Centre a renforcé sa coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et a fourni aux États Membres de la région africaine un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement. Il a également noué des relations de travail avec les organisations sous-régionales, parmi lesquelles la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États d'Afrique centrale. L'appui aux activités menées par les pays africains en faveur de la paix comprenait un volet consistant à évaluer le contexte sociopolitique dans lequel il était possible de mener des programmes de collecte des armes en Guinée-Bissau et des volets relatifs aux activités menées par le Cameroun, le Mali, le Niger, la République centrafricaine, le Tchad et le Togo. Le Centre continue à servir de cadre opérationnel et directeur du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED). Il apporte une aide aux fins de l'application du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest ainsi qu'à la Communauté économique des États d'Afrique centrale dans le domaine de la paix et de la sécurité, en particulier dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale. Au cours de la période considérée, le Centre a également participé à plusieurs conférences et séminaires, notamment à la soixante et onzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Addis-Abeba, ainsi qu'à la Conférence sur la prolifération des armes légères dans la région de la corne de l'Afrique et des Grands Lacs. L'accord avec le pays d'accueil a été signé par le Gouvernement du Togo en novembre 1999 lors de la visite du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement.

Bien qu'un certain nombre d'États membres aient annoncé qu'ils verseraient des contributions financières à l'appui de l'exécution du programme d'activité du Centre, entériné par le Groupe des États africains de l'Organisation des Nations Unies, celui-ci continue de connaître de graves difficultés financières, opérationnelles et en matière de personnel, qui entravent son bon fonctionnement. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres qui ont déjà fait des contributions au Centre et demande instamment aux États Membres qui n'ont pas encore versé leurs contributions volontaires de le faire.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 54/55 B, du 1er décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée générale demandait notamment au Secrétaire général de continuer de fournir au Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique tout l'appui nécessaire, dans les limites des ressources existantes, afin de lui permettre d'améliorer ses prestations, d'oeuvrer à l'instauration d'une coopération étroite entre le Centre régional et l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en particulier dans le domaine de la paix et de la sécurité du développement, de continuer à assister le Directeur du Centre régional dans ses efforts visant à la stabilisation de la situation financière du Centre et à la revitalisation de ces activités; et de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution. Le rapport est également présenté en application de la résolution 54/55 E, datée du 1er décembre 1999, sur les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir, dans la limite des ressources existantes, tout l'appui nécessaire aux centres régionaux pour leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activité et de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Le présent rapport couvre la période allant de septembre 1999 à juillet 2000.

II. Fonctionnement du Centre

3. Le Centre a été établi en 1986, en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1985. Son siège se trouve à Lomé. Le Centre relève du Département des affaires de désarmement, qui assure la supervision et la coordination des apports des organes, programmes et organismes des Nations Unies, aux activités du Centre.

4. À titre de première mesure de revitalisation du Centre, le Secrétaire général a nommé un directeur le 1er décembre 1998. Malgré le manque de ressources financières, le Centre a adopté des mesures de revitalisation dans les domaines prioritaires qui ont été examinés et entérinés par le Groupe des États africains de l'Organisation des Nations Unies en janvier 1999. Ces mesures englobent les trois domaines suivants : appui aux initiatives de paix en Afrique; maîtrise des arme-

ments et désarmement; et information, recherche et publications.

III. Objectifs et activités du Centre

5. Le Centre a continué de s'acquitter de ses fonctions, conformément au mandat défini par l'Assemblée générale au paragraphe 2 de sa résolution 40/151 G, à savoir, fournir aux États Membres de la région africaine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener dans la région une action de paix, de limitation des armements et de désarmement en coopération avec l'OUA, et coordonner les activités régionales entreprises en Afrique dans le cadre du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement.

6. Au cours de la période considérée, malgré les difficultés financières, le Centre a continué de s'acquitter autant que possible de son mandat en appuyant les efforts visant à favoriser la compréhension et la coopération entre les pays africains dans les domaines de la paix, du désarmement et de la sécurité. Ce faisant, il a resserré ses liens et renforcé sa coopération avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales, des instituts de recherche et des universités et d'autres organismes pertinents des Nations Unies.

7. Le Centre a continué de publier et de diffuser son bulletin trimestriel bilingue *African Peace Bulletin/Bulletin africain de la paix*, qui traite de questions intéressant la paix, la sécurité et le désarmement, principalement en Afrique, et de domaines apparentés. Le Centre a sensiblement amélioré la qualité, et la présentation du *Bulletin* et en a accru la diffusion. Pour faciliter la diffusion d'informations sur ses activités, le Centre a publié une brochure présentant les renseignements essentiels sur le Centre, qui fait l'objet d'une large distribution. Par ailleurs, un site Web, prochainement accessible, offrira un nouvel outil de diffusion de l'information.

8. En collaboration avec le secrétariat exécutif de la CEDEAO et le Gouvernement ghanéen, le Centre a organisé un atelier sur les modalités d'établissement d'un registre et d'une base de données sur les armes, qui s'est tenu à Accra (Ghana) les 23 et 24 septembre 1999. Les ministres des affaires étrangères de la CEDEAO avaient recommandé la tenue de cet atelier

lors de leur réunion des 24 et 25 mars 1999, tenue à Bamako, au cours de laquelle ils avaient adopté le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED).

9. Le Centre, en tant que cadre opérationnel et directeur du PCASED, a organisé, en collaboration avec le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de représentants du secrétariat de la CEDEAO, une réunion à Abuja du 16 au 26 octobre 1999. La réunion avait pour objet d'examiner les modalités d'application du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest (voir A/53/763-S/1998/1194, annexe) afin de renforcer les capacités du PCASED et du secrétariat exécutif de la CEDEAO dans ce domaine et de déterminer les secteurs prioritaires qui pourraient bénéficier de l'aide extérieure – financière, matérielle et technique – du Gouvernement du Royaume-Uni et d'autres donateurs. La réunion a également examiné un projet de code de conduite en vue de l'application du Moratoire, qui a été adopté par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO durant le Sommet de Lomé, le 10 décembre 1999.

10. Du 25 au 27 octobre 1999, le Centre a également prêté un appui fonctionnel et administratif à la douzième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ainsi qu'à la Conférence sous-régionale sur la prolifération et la circulation illécite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale, qui se sont tenues à N'Djamena (voir A/54/530-S/1999/1141).

11. En Guinée-Bissau, le Centre a assisté le Département des affaires politiques et le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau à élaborer un document de projet sur la base des conclusions d'une mission d'enquête qui a eu lieu dans le pays en octobre et novembre 1999, en application de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, datée du 6 avril 1999, dans le but d'encourager le Gouvernement et les autres parties intéressées à collecter, neutraliser et détruire les armes légères. La Mission, dirigée par le Directeur du Centre, a évalué le contexte politique dans lequel il serait possible de mener un programme de collecte des armes et a suggéré de compléter la méthode de collecte « nourriture contre armes » par celles de « développement contre armes » et du « désarmement par la persuasion ». Le Centre a

également établi un projet de budget de programme qui a été soumis pour examen aux donateurs ainsi qu'au groupe d'États intéressés. Le Centre devrait fournir un appui technique à l'exécution du programme lorsque les fonds nécessaires seront disponibles.

12. Du 16 au 18 novembre 1999, le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement s'est rendu au Togo et au Mali. Au Togo, il a signé avec le Gouvernement togolais l'Accord avec le pays d'accueil et s'est entretenu avec le Président et le Premier Ministre, et a tenu des séances de travail avec le Ministre des affaires étrangères. À Bamako, il a rencontré le Président du Mali, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères. Il s'est également adressé à la communauté diplomatique au Mali sur les questions actuelles de désarmement et de sécurité.

13. Le Centre a organisé la deuxième session du Groupe consultatif du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) à Lomé les 22 et 23 novembre 1999. La réunion a évalué les progrès réalisés par le PCASED dans ses travaux au cours de ses six premiers mois d'existence et a adopté un programme de travail pour les six mois suivants.

14. Pour renforcer les relations et la coopération avec les organisations sous-régionales intergouvernementales sur le continent, le Directeur du Centre s'est rendu, du 1er au 3 décembre 1999, au Botswana, où il a organisé des entretiens avec les hauts fonctionnaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Avec le soutien de l'Union européenne, les États membres de la SADC négocient actuellement un protocole sur les armes légères (pour la lutte contre le trafic illicite, le renforcement des contrôles législatifs sur l'accumulation et le transfert des armes légères, la promotion de l'élimination des armes de la société et de leur destruction, et le renforcement de la transparence, des échanges d'informations et des consultations sur les armes).

15. Du 6 au 10 décembre 1999, le Centre a participé à la réunion du Conseil des ministres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à laquelle le Directeur du Centre, en tant que Directeur du PCASED, a présenté un rapport intérimaire sur l'application du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes individuelles et des armes légères en Afrique de l'Ouest élaboré sous les auspices du PCASED. Dans le

rapport final qu'ils ont présenté à l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, les ministres ont remercié le Centre du soutien qu'il a apporté à la CEDEAO dans l'application du Moratoire.

16. Avant et pendant le Sommet, le Centre a également aidé à la mise au point du Code de conduite pour l'application du Moratoire et à la formulation d'une décision adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, demandant instamment aux États membres d'établir ou de renforcer les commissions nationales pour le contrôle des armes légères.

17. Pendant cinq jours à partir du 10 décembre 1999, une mission de l'OUA a travaillé avec le Centre de Lomé. La rencontre a été organisée comme suite à la décision AHG/Dec.138 (XXI), adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'OUA au Sommet qui s'est tenu à Alger le 14 juillet 1999, qui demandait une plus grande coopération entre le Centre et l'organisation panafricaine. La mission a entrepris de déterminer les domaines de coopération et de besoins précis pour la revitalisation du Centre. Les domaines de coopération et d'aide suivants ont été arrêtés à l'issue de la rencontre :

a) L'OUA encouragerait les activités et les objectifs du Centre par une participation systématique, soit du secrétariat soit du Président de l'OUA, aux activités dans ce domaine et par le soutien de programmes de promotion des activités du Centre;

b) On organiserait des activités communes dans les domaines de la recherche et de la formation, y compris la participation à des ateliers et des conférences;

c) L'OUA demanderait au Directeur du Centre de présenter un rapport annuel sur le Centre et ses activités lors de la réunion du Conseil des ministres de l'OUA ou de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Cette proposition a été soutenue par les autorités togolaises qui considèrent que ce serait une façon efficace de maintenir les dirigeants africains politiquement conscients de l'existence du Centre et de ses activités. Le Togo a l'intention d'appuyer une décision ou une résolution de l'OUA qui irait dans ce sens au prochain Sommet de l'OUA, qui doit se tenir à Lomé en juillet 2000.

18. Pendant la période considérée, le Centre a tenu des séances de travail avec le Comité technique mis en place par le Gouvernement togolais pour rassembler les

armes détenues illégalement par la population civile. Le Togo a de nouveau demandé son appui au Centre, notamment pour élaborer un document de projet pour le programme de collecte des armes. En réponse à cette demande, le Centre a mené une étude sur la portée et l'ampleur de la tâche, ainsi que sur les meilleures méthodes de collecte des armes. Sur la base d'un questionnaire élaboré dans ce contexte, des entretiens et des discussions ont été organisés avec les autorités gouvernementales, la société civile et les groupes traditionnels et religieux.

19. Le Directeur du Centre s'est rendu en Afrique du Sud du 2 au 5 mars 2000 pour discuter du processus de revitalisation du Centre et obtenir le soutien de l'Afrique du Sud à ce processus. Pendant son séjour, il a participé aux séances de la Conférence sur la démilitarisation et la consolidation de la paix en Afrique australe organisée par le Centre international de Bonn pour la conversion (<www.bicc.de>) et le Centre pour la résolution des conflits (<ccrweb.ccr.uct.ac.za>) en Afrique du Sud, et en a présidé une. La Conférence a examiné la question de la démilitarisation et de la consolidation de la paix en soulignant les expériences de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Botswana, du Mozambique, de la Namibie et de la Zambie.

20. Du 6 au 10 mars 2000, le Directeur du Centre a participé à la soixante et onzième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA à Addis-Abeba. Le Conseil a passé en revue les travaux préparatoires nécessaires à l'harmonisation de la position de l'Afrique avec celle de la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects, prévue en 2001. À cet effet, le Centre a été invité par l'OUA à s'impliquer davantage et plus directement dans la planification de la Conférence ministérielle de l'OUA sur les armes légères, prévue à Bamako du 30 octobre au 3 novembre 2000. Le Centre a également été chargé d'organiser une conférence sur les armes légères en Afrique. Lors de différents entretiens avec le Secrétaire général de l'OUA, M. Salim Ahmed Salim, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Saïd Djinnit, et le Directeur du Centre de gestion des conflits de l'OUA, M. Sam Ibok, le Directeur du Centre a demandé et obtenu le soutien de l'OUA pour deux activités du Centre : l'exposition sur les enfants soldats et le Forum des femmes de président africaines sur l'élimination du service des enfants dans les forces armées en Afrique, qui doivent avoir lieu parallèlement au Sommet de l'OUA de juillet 2000 à Lomé (Togo).

21. Du 12 au 15 mars 2000, à Nairobi, le Directeur du Centre a représenté le Secrétaire général à la Conférence des pays des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique sur la prolifération des armes légères. Il a également fait un exposé sur l'ampleur et la portée de la prolifération des armes légères qui, s'inspirant du moratoire de l'Afrique de l'Ouest et du PCASED, invitait les pays de la région à adopter une approche commune qui s'appuie sur le principe de la « sécurité d'abord ». La Conférence a adopté la Déclaration de Nairobi sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans les pays des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique (A/54/860-S/2000/385, annexe) et, tout en désignant le Gouvernement kényen pour coordonner les activités de suivi en consultation avec les États participants de la région, elle a demandé à l'Organisation des Nations Unies d'apporter son aide à la mise en oeuvre de la Déclaration. Une première demande du Kenya à cet égard concerne une étude à mener sur l'ampleur et la portée de la prolifération des armes légères dans ces régions. La réunion ministérielle de la Conférence, qui a été ouverte le 14 mars 2000 par le Président Daniel Arap Moi, a souligné le climat de conflit et de méfiance perpétuels qui règne entre les États et a souligné la nécessité d'établir des données fiables sur la prolifération des armes légères. Outre participer à la Conférence, le Directeur du Centre a profité de l'occasion pour s'entretenir avec le Président Daniel Arap Moi et d'autres personnalités assistant à la Conférence sur des questions de sécurité en Afrique et sur le processus de revitalisation du Centre engagé par le Secrétaire général.

22. Dans le cadre des activités du PCASED, une mission du Centre a été envoyée à Niamey du 8 au 11 mars 2000. La mission a été organisée, entre autres, pour aider la conférence à sensibiliser la société civile à la prolifération des armes au Niger. La mission a également tenu des séances de travail avec la Commission nationale du Niger pour la campagne de lutte contre la prolifération des armes légères ainsi qu'avec le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans ce pays.

23. En tant que partenaire clef de l'OUA, et suite à la décision AHG/Dec.137 (LXX) de l'Assemblée générale de l'OUA sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, le Centre a aidé à organiser une réunion d'experts africains sur les armes légères à Addis-Abeba du 6 au 21 mai 2000. L'objectif de cette réunion était de préparer la Conférence minis-

térielle sur les armes légères qui doit se tenir en octobre ou novembre 2000. Cela contribuerait à définir une position africaine commune pour la Conférence des Nations Unies sur le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects prévue pour 2001. La réunion d'experts a été suivie les 22 et 23 juin 2000 par une consultation visant à obtenir le soutien des institutions spécialisées compétentes des Nations Unies et d'autres acteurs souhaitant arrêter une position africaine commune.

24. Du 24 au 29 mai 2000, une délégation de trois membres dirigée par le Directeur du Centre a tenu une session de travail de fond à Abuja à l'occasion du Sommet tenu pour le vingt-cinquième anniversaire de la CEDEAO. La mission avait également les objectifs suivants : a) présenter un rapport sur les progrès réalisés à ce jour dans l'exécution du Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED) et l'application du Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest; et b) aider le Gouvernement nigérian, grâce à un appui et une assistance techniques, à mettre en place une commission nationale chargée d'organiser la campagne contre la prolifération des armes légères.

25. Le Secrétaire général de l'OUA s'est rendu au Centre le 15 mai 2000. Au cours de cette visite, il a réaffirmé le soutien de l'OUA aux travaux du Centre et exprimé son appui à la collaboration croissante entre le Centre et l'organisation panafricaine. Il s'est également engagé à aider le Centre à organiser, parallèlement au Sommet de l'OUA à Lomé en juillet 2000, une exposition sur les enfants soldats sur le thème « Lutte contre les armes légères ». L'OUA a officiellement incorporé l'inauguration de cette exposition à la cérémonie d'ouverture du Sommet auquel doivent assister tous les chefs d'État et de gouvernement ainsi que les femmes de président africaines. Le Secrétaire général de l'OUA et le Directeur du Centre ont donné une conférence de presse conjointe sur la paix, la sécurité, la stabilité et le désarmement en Afrique.

26. Le Centre a également continué de diffuser des documents d'information, publiés par le Secrétariat de l'ONU et d'autres organismes des Nations Unies, sur le désarmement et des questions connexes. À cette fin, il a lancé une nouvelle publication intitulée *The Regional Centre Update* (Le Centre régional : informations actualisées) qui appelle l'attention sur certains événements d'actualité touchant la paix et la sécurité en

Afrique. En attendant de disposer de ressources lui permettant d'augmenter le nombre des lecteurs, le Centre diffuse cette publication essentiellement auprès de la communauté diplomatique, des organisations internationales et des institutions ayant leur siège à Lomé.

27. Les personnes qui ont visité le siège du Centre y ont reçu des informations orales sur les questions intéressantes le désarmement et la paix, et des documents y afférents. Au cours de la période considérée, le Centre a reçu des délégations composées de personnalités politiques, de diplomates, d'universitaires et d'autres personnalités éminentes, notamment des délégations venant de l'Union européenne, du Canada et de Suède, ainsi que le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et, mentionné plus haut, le Secrétaire général de l'OUA.

28. La bibliothèque de documentation et de références du Centre a continué de recevoir des publications de pays africains et d'ailleurs. Elle accueille des étudiants, des chercheurs et des membres du corps diplomatique de Lomé. Afin d'enrichir sa bibliothèque, le Centre a poursuivi l'échange de documents avec des établissements universitaires et des organismes de recherche.

29. Le Centre s'est lancé dans un projet visant à déterminer par où passaient les armes légères et où ces dernières étaient entreposées dans la région, l'objectif étant d'identifier les trafiquants, de savoir pourquoi la mauvaise surveillance des frontières facilite ce trafic illicite, et de lutter plus efficacement contre la prolifération des armes légères en Afrique.

30. Le Centre a également fourni son appui à la Conférence d'Afrique de l'Ouest sur les enfants soldats qui s'est tenue à Accra les 27 et 28 avril 2000 grâce à l'assistance financière du Gouvernement canadien. Il a rédigé l'un des documents conceptuels et établi le rapport du débat ministériel. La Conférence a été suivie de l'adoption d'un Plan d'action de l'Afrique de l'Ouest.

31. Outre le projet sur les enfants soldats couvrant l'ensemble du continent africain, le Centre continue d'assurer un appui technique à la mise en oeuvre du Plan d'action de l'Afrique de l'Ouest. En plus de la campagne de sensibilisation sur le problème des enfants soldats, le Centre organise une exposition sur la question en marge du trente-sixième Sommet de l'OUA et tiendra un Forum des femmes de président africaines sur ce même thème dans le courant de 2000.

32. Au cours de son projet en trois volets sur les enfants soldats, le Centre procédera à la synthèse et à l'évaluation de la documentation relative à la sécurité et à la réforme judiciaire et aux enfants soldats; il rédigera une proposition de programme visant à renforcer la capacité des institutions chargées d'assurer la sécurité et la justice de protéger les enfants en période de conflit armé, et il sensibilisera également l'opinion publique aux effets néfastes que subissent les enfants recrutés dans des conflits armés. Le Centre s'emploiera à améliorer la sécurité et à renforcer les processus de paix dans les pays sortant de conflits armés afin de faciliter la réconciliation entre les factions et la réinsertion des ex-combattants dans la société civile.

33. Au début du mois de juillet, le Centre a lancé une série de missions d'évaluation dans la sous-région de l'Afrique centrale afin de mettre au point un programme de « désarmement contre développement » dont la phase initiale se déroulera principalement au Cameroun, au Tchad et en République centrafricaine. Ce programme de collecte d'armes est parrainé par le Canada et l'on tente actuellement d'obtenir l'appui du PNUD, de l'Union européenne et d'autres donateurs intéressés.

IV. Effectifs, situation financière et administration

34. Depuis la nomination du Directeur du Centre en décembre 1998 par le Secrétaire général, conformément à la résolution 51/46 E du 10 décembre 1996, les difficultés financières persistantes du Centre ne lui ont pas permis de fonctionner à pleine capacité pour exécuter son programme d'activité. Le Centre continue de fonctionner avec un effectif minimal composé d'agents des services généraux recrutés au niveau local. Grâce aux contributions financières du Gouvernement suisse et de l'Initiative norvégienne concernant les transferts d'armes de petit calibre (NISAT) (<www.nisat.org>), deux consultants ont été recrutés pour gérer la mise en oeuvre du projet de recherche concernant les voies empruntées par les armes légères et leurs caches en Afrique, ainsi que du projet de renforcement des capacités du Centre en matière de contrôle de ces armes. Par ailleurs, pour décharger le Centre de toute responsabilité dans le cadre du projet du PCASED, le PNUD a affecté au Centre un directeur du programme de désarmement, un spécialiste des systèmes d'information et un spécialiste adjoint des questions politiques.

35. Le bon fonctionnement du Centre continue d'être entravé par le manque de fonds permettant de financer les dépenses opérationnelles. Le Directeur poursuit donc sans répit ses collectes de fonds, établissant, à cette fin, nombre de contacts et de consultations en se rendant notamment en Allemagne, au Canada, aux États-Unis d'Amérique, en France, au Japon, en Norvège et en République de Corée. Il a également établi des contacts avec les ambassades de plusieurs pays donateurs à Lomé.

36. D'août 1999 à juillet 2000, des contributions volontaires d'un montant de 227 263 dollars ont été reçues. En 1999, le Gouvernement français s'est engagé à verser 500 000 francs français par an pendant cinq ans à partir de 2000. En 2000, le Gouvernement suisse s'est engagé à verser 300 000 francs suisses sur une période de trois ans en faveur du projet visant à mettre en place un centre africain de lutte contre le trafic illicite des armes à feu. Le Secrétaire général remercie les Gouvernements algérien, canadien, français, mauricien, norvégien et suisse ainsi que la Croix-Rouge norvégienne de leurs généreuses contributions, et le Gouvernement togolais, le pays d'accueil, du soutien apporté au Centre. On trouvera à l'annexe au présent rapport des informations sur le fonds d'affectation spéciale pour le Centre couvrant l'exercice biennal 1998-1999.

37. Le Centre continuant de souffrir d'une grave crise financière, le Secrétaire général appuie sans réserve et réitère les appels lancés par l'Assemblée générale aux États Membres, aux organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales et aux particuliers pour qu'ils versent des contributions volontaires qui permettent au Centre de poursuivre avec efficacité ses opérations.

Annexe

Information sur le Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique couvrant l'exercice biennal 1998-1999

	<i>(En dollars É.-U.)</i>
I. Solde du Fonds au 31 décembre 1997	143 837
II. Recettes du 1er janvier 1998-31 décembre 1999	
Contributions volontaires*	86 809
Intérêts créditeurs	8 821
Recettes diverses.	14 352
Total partiel	109 982
III. Dépenses	
1er janvier 1998-31 décembre 1999	151 374
Ajustements au titre des exercices antérieurs	51 428
Total partiel	202 802
IV. Solde du Fonds au 31 décembre 1999	51 017

Note : Cette information repose sur les états financiers de l'exercice allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 1999. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2000, des contributions supplémentaires d'un montant total de 175 140 dollars ont été reçues de l'Algérie (5 000 dollars), du Canada (6 755 dollars), de la France (21 932 dollars), de Maurice (5 000 dollars), de la Suisse (56 475 dollars) et de la Croix-Rouge norvégienne (79 978 dollars).

* 1998 : Norvège (5 000 dollars); 1999 : Italie (10 000 dollars), Norvège (32 141 dollars), Suède (19 686 dollars) et Croix-Rouge norvégienne (19 982 dollars).